

TUTEUR : INTEGRER, ACCOMPAGNER ET EVALUER

Compétences visées :

- Identifier : Tuteur, coach, mentor ,quelles différences ?
- Choisir et situer le bon tuteur dans l'entreprise : compétences, implications, compréhension des enjeux ;
- Définir les rôles et missions du tuteur : former, accompagner, évaluer ;
- Personnaliser l'intégration professionnelle : onboarding avant, pendant, les jours et mois suivants ;
- Mettre en place une approche managériale du tutorat ;
- Accompagner efficacement la progression tout au long du tutorat ;
- Développer les méthodes pédagogiques pour faciliter la transmission ;
- Construire le parcours de formation en situation professionnelle ;
- Appliquer la bonne communication pour transmettre ;
- Reconnaître la logistique administrative et le droit du travail en vigueur.

Public visé :

- Tout public

Durée du programme :

- 14 heures

Prérequis :

- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Maîtrise de la langue française.

Tarif : 980 € TTC

(Prise en charge possible, nous contacter pour plus d'informations.)

Modalités de financement : Plan de développement des compétences, CPF, Auto-financement

Modalités d'admission :

Auto-positionnement. Notre équipe de conseillers en formation reste disponible pour vous accompagner, n'hésitez à nous contacter.

 04.94.88.58.59

 contact@crc-formation.fr

 crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017



Localisation et accessibilité :

Distanciel et/ou présentiel.

Nos locaux sont adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour échanger sur les modalités de suivi de la formation.

Méthodes pédagogiques :

Lors de la formation plusieurs méthodes et techniques sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence.

Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation.

Les techniques utilisées sont : le travail de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire, étude de cas, quiz ;
- Test en fin de formation : QCM.

Programme :

Identifier = tuteur, coach, mentor = quelles différences ?

- Définir un tuteur, un coach et un mentor ;
- Identifier leurs différences et leurs similitudes.

Choisir le bon tuteur dans l'entreprise :

- Identifier les attendus de l'alternant et du tuteur, les enjeux de la fonction tutorale pour l'entreprise, les conditions d'exercice ;
- Assimiler la fonction tutorale.

Définir le rôle du tuteur :

- Distinguer le rôle du tuteur selon ses compétences ;
- Reconnaître les étapes importantes, du tuteur pendant la formation ;
- Synthétiser les attentes du formé et les exigences du tuteur.

Personnaliser l'intégration professionnelle :

- Appliquer un programme d'intégration = début, milieu, fin du tutorat = mise en situation ;
- Concevoir un suivi de l'intégration ;
- Etablir un compte rendu de l'intégration.

Mettre en place une approche managériale du tutorat :

- Définir le management et le leadership ;
- Appliquer l'approche managériale du tutorat ;
- Gérer et réguler les situations sensibles et conflictuelles ;
- Encadrer le tutorat.

Accompagner efficacement la progression tout au long du tutorat :

- Évaluer le degré d'acquisition des compétences en s'appuyant sur des faits ;
- Identifier les leviers de motivation de l'apprenant et susciter la motivation ;
- Créer une grille d'évaluation= étude de cas ;
- Interpréter une grille d'évaluation ;
- Analyse et rapporter les points positifs et les axes d'amélioration ;
- Pratiquer un feedback constructif.

Développer les méthodes pédagogiques pour faciliter la transmission :

- Identifier les méthodes pédagogiques = actives, démonstratives, interrogatives ;
- Appliquer la méthode pédagogique adaptée à la séquence d'apprentissage = mise en situation ;
- Adopter la stratégie pédagogique adaptée, en fonction des objectifs visés et du niveau d'autonomie.

Construire le parcours de formation en situation professionnelle :

- Concevoir une séquence d'apprentissage = objectifs pédagogiques, temps, phases, méthodes pédagogiques ;
- Etablir un scénario pédagogique de l'ensemble du tutorat en incluant les séquences d'apprentissage, les évaluations.

Appliquer la bonne communication pour transmettre :

- Définir ce qu'est l'écoute active = à quel moment l'utiliser, pourquoi ?
- Adapter un bon positionnement, en tenant compte des facteurs culturels et générationnels dans la situation de communication ;
- Pratiquer l'écoute active pour faciliter la communication ;
- Pratiquer la reformulation : dans quel cas, quelles sont ces avantages et ces inconvénients ?
- Analyser sa communication et sa pratique tutorale: se servir de l'approche réflexive, réagir selon les cadres de référence.

Reconnaitre la logistique administrative et le droit du travail en vigueur :

- Distinguer les différents contrats ;
- Différencier les aides dont peut bénéficier l'entreprise : les démarches, le montant, les conditions ;
- Analyser les mécanismes de financement des formations dans l'entreprise, en examinant les parties prenantes impliquées, ainsi que les dispositifs en place et ceux prévus à l'avenir ;
- Acquérir les notions du droit du travail : les contraintes, les obligations, la réglementation ;
- Intégrer une personne en situation d'handicap : les démarches, quel accompagnement, le contrat.

Délais d'accès :

Entrées et sorties permanentes. Habituellement, les accès sont ouverts 24 heures ouvrées après la réception du dossier complet et la validation du financement.

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr

04.94.88.58.59

contact@crc-formation.fr

245, avenue de l'université

Le nouveau parc St Clair

83160 LA-VALETTE-DU-VAR



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017

